



Comment récupérer mon argent si même huissier n'y arrive pas

Par **grinego**, le 14/09/2009 à 11:44

Bonjour,
Madame, Monsieur

je me permets de m'adresser à vous je suis perdu, passer en jugement en 2006 avec mon ex pour un crédit contracté de ma part pour lui en attendant qu'il trouve un travail pour l'achat d'une voiture celui-ci ne m'a jamais remboursé nous sommes passés au tribunal où on m'a donné raison et condamné celui-ci à me verser la somme du crédit ainsi qu'intérêt suite au jugement j'ai pris contact avec un huissier sachant que moi je suis en Alsace et mon ex est retourné vivre dans le sud donc je prends un huissier dans sa région le huissier n'a rien plus en tirer insolvable entre temps monsieur fait appel nous passons en cour d'appel où on me donne à nouveau raison le huissier a mis de côté mon dossier j'ai vraiment besoin de cet argent moi aussi je veux commencer une nouvelle vie je vais être maman je recontacte mon huissier en lui demandant de réouvrir le dossier voici ce qui répond : bonjour,

Sauf éléments nouveaux quant à la solvabilité de votre débitrice, il est à mon sens inutile de réouvrir ce dossier archivé, les frais risquant sans nul doute de rester à votre charge.
Dites-moi quoi lui répondre c'est à moi de faire des recherches
Je vais m'adresser au C.I.V.I.
pour faire une demande d'indemnisation des victimes d'infraction j'ai le droit dans mon cas .